



CONFÉRENCE
RÉGIONALE DES ÉLUS
DE L'OUTAOUAIS



PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF 2011-2016

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Table des matières

Liste des acronymes utilisés.....	3
Mise en contexte.....	4
Actions régionales.....	6
Actions MRC des Collines-de-l'Outaouais.....	9
Actions MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	12
Actions MRC de Papineau.....	15
Actions MRC de Pontiac.....	18
Notes : Actions régionales.....	21
Notes : MRC des Collines-de-L'Outaouais.....	24
Notes : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	28
Notes : MRC de Papineau.....	31
Notes : MRC de Pontiac.....	33

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Liste des acronymes utilisés

ABVL	: Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre	GUTAC	: Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau
ASSSO	: Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais	MESS	: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CAB	: Centre d'action bénévole	MRC	: Municipalité régionale de comté
CARO	: Conférence administrative régionale de l'Outaouais	MTQ	: Ministère des Transports du Québec
CGD	: Centre de gestion des déplacements de Gatineau MOBI-O	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CJE	: Carrefour jeunesse emploi	PSOC	: Programme de soutien aux organismes communautaires
CLD	: Centre local de développement	RAPHO	: Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais
CLE	: Centre local d'emploi	RCAOVG	: Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines
CSCV	: Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	RITC	: Régie intermunicipale de transport des Collines
CSD	: Commission scolaire des Draveurs	RTACRO	: Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais
CSHBO	: Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	SAAQ	: Société de l'assurance automobile du Québec
CSPO	: Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	STL	: Société de Transport La Pêche
CSSS	: Centre de santé et de services sociaux	STO	: Société de transport de l'Outaouais
CSST	: Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec	TACC	: Transport adapté et collectif des Collines (Corporation de Transports collectifs des Collines et Société de Transport La Pêche)
CSWQ	: Commission scolaire Western Québec	TAP	: TransporAction Pontiac
CTACP	: Corporation des transports Adapté et Collectif Papineau inc.	TC	: Transport collectif
CTAVG	: Corporation du transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau	TCP	: Transport communautaire Pontiac
CTCC	: Corporation de Transports collectifs des Collines	TEO	: Table éducation Outaouais
CTCVG	: Corporation du transport collectif de La Vallée-de-la-Gatineau	TJO	: Table jeunesse Outaouais
CR3A	: Comité régional du 3 ^{ième} âge de la Petite-Nation	TROCAO	: Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
CRÉO	: Conférence régionale des élus de l'Outaouais		
CREDDO	: Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais		
EBHG	: Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau		
GES	: Gaz à effet de serre		

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Mise en contexte

Le présent plan d'action régional s'inscrit dans le cadre de l'entente intervenue entre le Ministère des Transports du Québec, ci après appelé le MTQ et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, ci-après appelée la CRÉO, en juin 2008, concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré en transport collectif¹.

Les principaux objectifs de cette entente concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré en transport collectif sont:

- *Stabiliser et optimiser les services de transport collectif en milieu rural et mieux répondre aux besoins des citoyens;*
- *Mettre en place les dispositifs nécessaires favorisant l'élaboration et la réalisation d'un plan d'action régional intégré du transport collectif;*
- *Harmoniser et consolider les différents modes de transport dans la région.*

Les principales priorités d'action de l'entente pour favoriser l'atteinte des objectifs sont:

- *Formation d'un comité consultatif régional relevant de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO;*
- *Réalisation d'un état de la situation sur le transport collectif en Outaouais;*
- *Examen de la question du transport bénévole et du covoiturage;*
- *Élaboration du plan d'action régional intégré du transport collectif en Outaouais.*

Le processus d'élaboration du plan d'action régional intégré du transport collectif a été adopté par le conseil d'administration de la CRÉO le 29 mars 2010 (CA-09-10-236).

Les étapes du processus d'élaboration du plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté sont:

- *Composition du nouveau Comité consultatif régional en transport de la CRÉO;*
- *Élaboration d'un plan de travail et d'un échéancier de réalisation;*
- *Élaboration d'un document consultatif de travail;*
- *Organisation de rencontres de consultation et de validation dans les territoires de MRC;*
- *Rédaction finale du plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté et recommandation par la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO;*
- *Adoption du plan d'action régional intégré en transport collectif.*

¹ L'emploi du mot transport collectif à l'entente inclut le transport adapté.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Le plan d'action régional intégré en transport doit s'inscrire à l'intérieur des principes directeurs suivants:

- *Continuité avec les différentes études réalisées dont l'état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais et le rapport de Tecslut intitulé: Service de transport collectif dans les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;*
- *Consultation et concertation visant une mobilisation et un engagement des différents acteurs en Outaouais;*
- *Recours à des expertises afin d'assurer une démarche efficace et rigoureuse;*
- *Prise en considération de la diversité territoriale dont l'interdépendance des territoires et de la ville de Gatineau, dans le respect de leur diversité;*
- *Respect et reconnaissance des acteurs agissant en transport;*
- *Leadership politique fort;*
- *Élaboration d'un plan d'action régional intégré en transport quinquennal, clair et réaliste que les acteurs s'approprient pleinement en s'engageant dans sa réalisation;*
- *Assurer, sur tout le territoire concerné, la mobilité durable des personnes;*
- *Coordination régionale du comité consultatif par la CRÉO.*

Le projet de plan d'action régional en transport collectif, recommandé par le Comité consultatif régional en transport de la CRÉO et la Commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO et adopté par le Conseil d'administration de la CRÉO, a été présenté, à titre de document consultatif de travail, lors des consultations tenues dans les territoires de MRC, à l'automne 2010. Les interventions des partenaires présents lors des consultations ont été recensés dans un rapport qui guidera les acteurs tout au long de la mise en œuvre du plan d'action.

Le présent plan d'action régional intégré en transport collectif reflète donc les principes directeurs établis suite aux constats et recommandations à l'état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais réalisé par la firme Société Gestrans² et fait foi d'un consensus du Comité consultatif régional en transport et de la Commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO.

Il a été adopté, par le Conseil d'administration de la CRÉO, le 14 février 2011. Après 2 ans de mise en œuvre, le Comité consultatif régional a décidé de mettre à jour le présent plan d'action. La présente version actualisée a été adoptée au conseil d'administration de la CRÉO, le 25 mars 2013.

La personne responsable de la coordination de la planification intégrée du transport collectif à la CRÉO est Geneviève Lalande : glalande@cre-o.qc.ca / 819-663-2480 poste 244

² SOCIÉTÉ GESTRANS, janvier 2010, *Réalisation d'un état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais – Rapport final*, 286 p. (Disponible sur le site de la CRÉO www.creo-o.qc.ca)

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Élaborer des actions régionales de mise en œuvre dans le but d'augmenter l'offre de transport et faciliter la mobilité des citoyens						
Actions régionales	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
1. Modification de la composition du comité consultatif régional en transport.	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la résolution CA-09-10-245 par le CA de la CRÉO le 29 mars 2010; (R)³ Communication avec nouveaux membres pour nomination d'un représentant. (R) 	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un nouveau comité de 20 membres représentant les différents intervenants en transport; Formation du comité et validation par le CA-09-10-245. 	* CRÉO Membres du Comité	Juin 2010 (A)	<ul style="list-style-type: none"> Résolution adoptée CA-09-10-245; Nomination effective. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 229 Voir notes page 21.
2. Présentation de l'état de situation au sein des 4 MRC.	<ul style="list-style-type: none"> Présentation Power Point de l'étude (par territoire) par agente et directeurs des corporations; (R) Préparation document de travail par territoire de MRC. (R) 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation, information, participation et consultation des élus; Vision commune du transport collectif avec des orientations et objectifs par MRC. 	* CRÉO MRC DG des corporations de transport collectif	Juin 2010 (A)	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres d'information dans les 4 MRC. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 230 Voir notes page 22.
3. Mobilisation, consultation des différents acteurs pour le plan d'action régional intégré en transport dans les territoires des 4 MRC.	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de rencontres de consultation et validation avec les partenaires et acteurs dans les 4 territoires des MRC. (R) 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des partenaires et acteurs de la région vers un engagement commun (le plan d'action régional intégré); Intégration, en collaboration avec les MRC, de la planification des transports collectifs dans une perspective régionale. 	* CRÉO Membres du Comité MRC Organismes Corporations de transport	2010 (A)	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres de mobilisation, consultation et validation dans les 4 MRC. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 229 Voir notes page 22.

³ Moyens réalisés (R)

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Élaborer des actions régionales de mise en œuvre dans le but d'augmenter l'offre de transport et faciliter la mobilité des citoyens						
Actions régionales	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
4. Harmonisation et intégration avec le milieu, des services et organismes qui font du transport, financés par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) et du secteur de la santé et des services sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Présence au Comité consultatif de l'ASSSO et CAB; • Rencontres de concertation pour le programme (PSOC); • Établir des règles de fonctionnement vers un guichet unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des services offerts par les corporations; • Coordination des actions en transport; • Mise en place progressive d'un guichet unique avec les organismes subventionnés; • Intégration complète des services aux citoyens par territoire de MRC; • Reconnaissance au registre des org. communautaires de l'ASSSO 	<ul style="list-style-type: none"> * ASSSO RTACRO CRÉO Organismes de trans. sub. par ASSSO (CAB) CSSS Corporations de transport TROCAO 	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Entente 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 231-232. Voir notes page 22.
5. Coordination et planification des plages horaires pour les traitements des usagers des centres de santé et des services sociaux en lien avec les services de transport collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de concertation pour les différents partenaires; • Harmonisation par des ententes à intervenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des services offerts par les corporations; • Planification des plages horaires; • Maximiser les transports effectués; • Réduction des GES. 	<ul style="list-style-type: none"> * ASSSO RTACRO CSSS La Ressource CRÉO Corporations de transport 	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Entente 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 231. Voir notes page 22.
6. Coordination et harmonisation avec les organismes demandeurs en transport (exemples : Pavillon du Parc, SAAQ, CSST, MESS, La Ressource, CSSS, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de concertation avec les différents organismes; • Harmonisation par des ententes ou des standards à établir; • Résolutions CRÉO 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des programmes et de la tarification; • Maximisation des enveloppes budgétaires disponibles; • Mise en place progressive d'un guichet unique. 	<ul style="list-style-type: none"> * RTACRO Corporations de transport Organismes visés CRÉO CARO ASSSO 	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Standards et entente; • Résolutions CRÉO. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 229-230 Voir notes page 22.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Élaborer des actions régionales de mise en œuvre dans le but d'augmenter l'offre de transport et faciliter la mobilité des citoyens						
Actions régionales	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
7. a) Harmonisation régionale et territoriale de la tarification (tarifs/km) versée aux accompagnateurs-bénévoles; b) Harmonisation régionale et territoriale de la tarification perçue des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de concertation des groupes d'actions de bénévoles non visés par l'article 3 de la Loi sur le transport par taxi (CAB); • Entente 4 corpo. de transport et les organismes/transport. • Promo/recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'accompagnateurs-bénévoles; • Coordination des actions en transport; • Facilitation de la répartition et ententes entre territoires de MRC; • Tarifs/km uniformes versés aux accompagnateurs-bénévoles; • Uniformisation de la tarification perçue des usagers. 	* RTACRO Corporations de transport Organismes de transport visés CRÉO ASSSO MTQ	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	• Entente pour tarification.	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 200-202 Voir notes page 23.
8. Amélioration de l'offre pour le covoiturage.	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'une stratégie de promotion du covoiturage via le site web du RTACRO; (R) • Pérennité du service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande de covoiturage en rendant l'usage plus accessible. 	* RTACRO TJO TEO Corporations de transport MOBI-O	2012 (C)	• Implantation site et promotion.	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 199-200 Voir notes page 23.
9. Harmonisation et intégration tarifaire avec la STO.	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de concertation pour les services; • Harmonisation et intégration par des ententes à intervenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et harmonisation des services de transport en réseautage; • Tarification intégrée entre le transport collectif rural et le transport urbain. 	* STO * RTACRO CRÉO Corporations de Transport	2013-2014 (D)	• Coût moindre pour les usagers et plus de services; Carte multi-accès	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 203, 229 Voir notes page 23.
10. Financement des corporations de transport mandatées par les MRC.	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des différents moyens de financement dont la politique provinciale • Recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement adapté aux besoins des corporations rurales, des MRC et des municipalités. • Coordination des actions en transport. 	* RTACRO CRÉO MTQ Corporations de transport	2010-2016 (A)-(E)	• Budget des corporations	Suite aux demandes lors des consultations. Voir notes page 23.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Établir un service de transport collectif répondant aux besoins réels en ajoutant de nouveaux services à ceux existants pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais						
Actions / MRC des Collines-de-l'Outaouais	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
11. Enquête complémentaire sur les besoins en transport pour compléter l'étude de Tecslut et Gestrans.	<ul style="list-style-type: none"> Sondage; (R) Analyse des données démographiques et socio-économiques(R) 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension des besoins en transport sur la base de données plus à jour et plus étendues; 	<ul style="list-style-type: none"> * TACC MRC CLD 	2010 (A)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'enquête déposé. 	Pour compléter l'étude Gestrans et Tecslut. Gestrans : p. 34. Voir notes page 24.
12. Analyse des différents modes d'organisation de transport possibles de la zone périurbaine de l'Outaouais (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes), incluant une analyse coûts-bénéfice des formules actuelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec firme de consultants. (R) 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de choisir un mode d'organisation du transport collectif adéquat pour la zone périurbaine de l'Outaouais (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes); • Meilleurs services à la population à moindre coûts pour les différents paliers de gouvernements. 	<ul style="list-style-type: none"> Action portée régionalement * TACC CRÉO MRC CLD 	2011 (B) 2012 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse déposé; • Choix d'un mode d'organisation du transport adéquat. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 198-199 et 222-223. Voir notes page 24.
13. Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transport en zone périurbaine (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes).	<ul style="list-style-type: none"> • Variable en fonction de l'action précédente • Concertation régionale CRÉO 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins exprimés et identifiés; • Création RITC • Desserte de la clientèle travailleurs, étudiants et autres déplacements réguliers à grand volume; • Offrir une véritable alternative à l'auto-solo. • 	<ul style="list-style-type: none"> TACC CRÉO STO MRC CLD Autres corpo. de TC. 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied effective de nouveaux services de transport collectif. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 184-187, 198-199. Voir notes page 25.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Création d'un véritable guichet unique pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais						
Actions / MRC des Collines-de-l'Outaouais	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
14. Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués.	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec les commissions scolaires (CSPO, CSCV, CSD, CSWQ) • Ententes avec les CSSS (CSSS des Collines, CSSS du Pontiac, CSSS de Papineau, CSSS de Gatineau) • Ententes avec organisme offrant du transport bénévole (ABVL) et TAP; • Transport interurbain; • Covoiturage; (R) • Concertation régionale / CRÉO pour développement des ententes et modèles 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions en transport; • Maximisation des transports effectués; • Maximisation des enveloppes budgétaires disponibles; • Coordination des plages horaires; • Harmonisation de la tarification; • Réduction des GES; • Site web. 	* TACC CRÉO CSSS ASSSO Commissions Scolaires Regroupement Bénévoles Transp. inter. TAP	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes signées; • Création effective d'un guichet unique. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 190-197, et conformément aux recommandations et à la figure 34, p. 218-220. Voir notes page 26.
15. Déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière de transport adapté et collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'information au préfet, conseil des maires et DG de la MRC pour décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformité des services sur l'ensemble du territoire; • Simplification pour usagers; • Meilleure harmonisation et coordination des services en transport sur le territoire. 	* MRC CRÉO TACC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement déclaration de compétence de la MRC. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 188-189, 281. Voir notes page 26.
16. Fusion complète de la STL et de la CTCC.	<p>Action conditionnelle à la déclaration de compétence de la MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'acquisition de lettres patentes de fusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification pour usagers; • Maximisation des transports effectués et des enveloppes budgétaires disponibles. 	* TACC MRC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de lettres patentes de fusion. 	Optimisation du guichet unique tel que proposé par Gestrans : p. 190-197 et p. 218-220 Voir notes page 26.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Assurer la pérennité du service pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais						
Actions / MRC des Collines-de-l'Outaouais	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
17. Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux (action 13).	<ul style="list-style-type: none"> Recours à une firme de relations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des services auprès du grand public; Utilisation maximale des services offerts; Pérennité des services via un financement maximal de la part des usagers. 	Action portée régionalement * RTACRO CRÉO Corporations de TC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec une firme; Adoption/ réalisation du plan de promotion. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X. 202, 224-225 et 275-276. Voir notes page 26.
18. Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (action 13).	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement pour la phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité des services via un financement adéquat lors de la phase de démarrage; Plan de financement pour la phase de démarrage. 	Action portée régionalement * TACC CRÉO MRC CLD MTQ	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X et 224-225. Voir notes page 27.
19. Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers (action 13).	<ul style="list-style-type: none"> Information, sollicitation et accompagnement de partenaires potentiels; Ententes formelles avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement viable; Pérennité du service via un financement en provenance de partenaires financiers. 	* TACC MRC/CLD MTQ CRÉO Emploi-Québec, CSSS, CSST, SAAQ, Cégep, Québec en forme, Centres de formation pour adultes, Caisses Populaires, Entreprises privées, etc.	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 280 et 274. Voir notes page 27.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Établir un service de transport collectif répondant aux besoins réels en ajoutant de nouveaux services à ceux existants pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau						
Actions / MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
20. Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et certaines zones des MRC adjacentes).	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'une ressource spécialisée pour ce faire; (R) • Élaboration d'un plan d'implantation; • Concertation régionale CRÉO; • Entente avec compagnie de taxi ou licence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins exprimés et identifiés; • Desserte de la clientèle travailleurs, étudiants et autres déplacements; • Offrir une véritable alternative à l'auto-solo. 	<ul style="list-style-type: none"> * GUTAC CRÉO MRC CLD Autres corpo. de TC. 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied effective de nouveaux services de transport collectif. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 180-184, 198-199. Voir notes page 28.
21. Projet pilote et mise sur pied d'un transport d'appoint pour la ville de Maniwaki.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'une ressource spécialisée pour ce faire ou déjà en place; • Entente avec compagnie de taxi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation pour la ville de Maniwaki d'un transport collectif sans priorisation; • Réponse aux besoins exprimés et identifiés; • Desserte de la clientèle travailleurs, étudiants et autres déplacements réguliers à grand volume; • Offrir une véritable alternative à l'auto-solo. 	<ul style="list-style-type: none"> * GUTAC Ville de Maniwaki MRC CLD 	2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied effective de nouveaux services de transport collectif. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 182 Voir notes page 28.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Création d'un véritable guichet unique pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau						
Actions / MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
22. Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués.	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec organismes offrant du transport bénévole ou adapté: <ul style="list-style-type: none"> - RCAOVGC, EBHG, CJE, CTAVG, CTCVG, • Ententes avec les organismes publics : <ul style="list-style-type: none"> - les commissions scolaires (CSHBO, CSWQ); (R) - les CSSS (Vallée-de-la-Gatineau). • Transport interurbain; • Covoiturage; (R) • Étude d'accompagnement avec une firme de consultants (R) • Concertation régionale / CRÉO pour développement des ententes et modèles 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions en transport; • Maximisation des transports effectués; • Maximisation des enveloppes budgétaires disponibles; • Coordination des plages horaires; • Harmonisation de la tarification; • Réduction des GES; • Site web. 	<ul style="list-style-type: none"> * GUTAC MRC CRÉO CSSS ASSSO Corporation et organismes transport Commissions Scolaires Regr. bénévoles Transp. inter. Kitigan Zibi 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes signées; • Création effective d'un guichet unique. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 190-197, et conformément aux recommandations et à la figure 33, p. 212-215. Voir notes page 28.
23. Déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en transport adapté et collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'information au préfet, conseil des maires et DG de la MRC pour décision. (R) 	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformité des services sur l'ensemble du territoire; • Simplification pour usagers; • Meilleure harmonisation et coordination des services. 	<ul style="list-style-type: none"> * MRC CRÉO Corporations TC et TA 	2011 (B)	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements déclaration de compétence de la MRC. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 188-189, 281. Voir notes page 29.
24. Fusion complète du transport collectif et adapté.	<p>Action conditionnelle à la déclaration de compétence de la MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude d'accompagnement avec une firme de consultants • Engagement d'une personne ressource • Procédures d'acquisition de lettres patentes de fusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification pour usagers; • Amélioration du service aux citoyens • Maximisation des transports effectués et des enveloppes budgétaires disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> * MRC * GUTAC Corporations de transport du territoire 	2011 (B) 2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de lettres patentes de fusion. 	Optimisation du guichet unique tel que proposé par Gestrans : p. 190-197 et p. 212-215. Voir notes page 29.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Assurer la pérennité du service pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau						
Actions / MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
25. Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux (actions 20 et 21).	<ul style="list-style-type: none"> Recours à une firme de relations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des services auprès du grand public; Utilisation maximale des services offerts; Pérennité des services via un financement maximal de la part des usagers. 	Action portée régionalement * GUTAC CRÉO RTACRO Corporations de TC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec une firme; Adoption/ réalisation du plan de promotion. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X. 202, 224-225 et 275-276. Voir notes page 29.
26. Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (actions 20 et 21).	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement pour la phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité des services via un financement adéquat lors de la phase de démarrage; Plan de financement pour la phase de démarrage. 	Action portée régionalement * GUTAC CRÉO MRC CLD MTQ	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X et 224-225. Voir notes page 29.
27. Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers (actions 20 et 21).	<ul style="list-style-type: none"> Information, sollicitation et accompagnement de partenaires potentiels; Ententes formelles avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement viable; Pérennité du service via un financement en provenance de partenaires financiers. 	* GUTAC MRC/CLD MTQ CRÉO Emploi-Québec, CSSS, CSST, SAAQ, Cégep, Québec en forme, Centres de formation pour adultes, Caisses Populaires, Entreprises privées, etc.	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 280 et 274. Voir notes page 30.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Établir un service de transport collectif répondant aux besoins réels en ajoutant de nouveaux services à ceux existants pour la MRC de Papineau						
Actions / MRC de Papineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
28. Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de Papineau et certaines zones des MRC adjacentes).	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration plan d'implantation; (R) • Concertation régionale CRÉO; (R) • Entente avec compagnie de taxi ou licence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins exprimés et identifiés; • Desserte de la clientèle travailleurs, étudiants et autres déplacements; • Offrir une véritable alternative à l'auto-solo. 	<ul style="list-style-type: none"> * CTACP CRÉO STO MRC CLD Autres corpo. de TC. 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied effective de nouveaux services de transport collectif. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 171-176, 198-199. Voir notes page 31.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Création d'un véritable guichet unique pour la MRC de Papineau						
Actions / MRC de Papineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
29. Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués.	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec les commissions scolaires (CSCV, CSWQ); (R) • Ententes avec les CSSS (CSSS de Papineau (R), CSSS des Collines); • Ententes avec organismes offrant du transport bénévole (ABVL, CR3A (R)); • Transport interurbain; • Covoiturage; (R) • Concertation régionale / CRÉO pour développement des ententes et modèles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions en transport; • Maximisation des transports effectués; • Maximisation des enveloppes budgétaires disponibles; • Coordination des plages horaires; • Harmonisation de la tarification; • Réduction des GES; • Site web. 	<ul style="list-style-type: none"> * CTACP CRÉO CSSS ASSSO Commissions Scolaires Regroupement Bénévoles Transp. inter. 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes signées; • Création effective d'un guichet unique. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 190-197, et conformément aux recommandations et à la figure 31, p. 203-208. Voir notes page 31.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Assurer la pérennité du service pour la MRC de Papineau						
Actions / MRC de Papineau	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
30. Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux (action 28).	<ul style="list-style-type: none"> Recours à une firme de relations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des services auprès du grand public; Utilisation maximale des services offerts; Pérennité des services via un financement maximal de la part des usagers. 	Action portée régionalement * CTACP CRÉO RTACRO Corporations de TC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec une firme; Adoption/ réalisation du plan de promotion. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X. 202, 224-225 et 275-276. Voir notes page 31.
31. Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (action 28).	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement pour la phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité des services via un financement adéquat lors de la phase de démarrage; Plan de financement pour la phase de démarrage. 	Action portée régionalement * CTACP CRÉO MRC CLD MTQ	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X et 224-225. Voir notes page 31.
32. Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers (action 28).	<ul style="list-style-type: none"> Information, sollicitation et accompagnement de partenaires potentiels; Ententes formelles avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement viable; Pérennité du service via un financement en provenance de partenaires financiers. 	* CTACP MRC/CLD MTQ CRÉO Emploi-Québec, CSSS, CSST, SAAQ, Cégep Québec en forme, Québec en forme, Centres de formation pour adultes, Caisses Populaires, Entreprises privées, etc.	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 280 et 244. Voir notes page 32.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Établir un service de transport collectif répondant aux besoins réels en ajoutant de nouveaux services à ceux existants pour la MRC de Pontiac						
Actions / MRC de Pontiac	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
33. Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de Pontiac et certaines zones des MRC adjacentes).	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration plan d'implantation; • Concertation régionale CRÉO; • Entente avec compagnie de taxi ou licence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins exprimés et identifiés; • Desserte de la clientèle travailleurs, étudiants et autres déplacements; • Offrir une véritable alternative à l'auto-solo. 	<ul style="list-style-type: none"> * CTACP CRÉO STO MRC CLD Autres corpo. de TC. 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied effective de nouveaux services de transport collectif. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 177-180, 198-199. Voir notes page 33.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Création d'un véritable guichet unique pour la MRC de Pontiac						
Actions / MRC de Pontiac	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
34. Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués.	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec les commissions scolaires (WQSB, CSHBO); (R) • Ententes avec les CSSS (CSSS de Pontiac); (R) • Ententes avec organismes offrant du transport bénévole (Âge d'Or Île-du-Grand-Calumet, Âge d'Or Campbell's Bay, Comité de transport Pontiac Ouest et Rapide-des-Joachims) et TACC; (R) • Transport interurbain; • Entente pour transport de la clientèle vers les points de service projet Train de banlieue; • Covoiturage; (R) • Concertation régionale / CRÉO pour développement des ententes et modèles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions en transport; • Maximisation des transports effectués; • Maximisation des enveloppes budgétaires disponibles; • Coordination des plages horaires; • Harmonisation de la tarification; • Réduction des GES; • Site web. 	<ul style="list-style-type: none"> * TAP CRÉO CSSS ASSSO Commissions Scolaires Regroupement Bénévoles Transp. inter. Thom ou autres TCP TJO TACC Projet : Train de banlieue (Ottawa-Portage-du-Fort, Pembroke) 	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes signées; • Création effective d'un guichet unique. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 190-197, et conformément aux recommandations et à la figure 32, p. 209-211. Voir notes page 33.
35. Déclaration de compétence de la MRC de Pontiac en matière de transport adapté et collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'information au préfet, conseil des maires et DG de la MRC pour décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformité des services sur l'ensemble du territoire; • Simplification pour usagers; • Meilleure harmonisation et coordination des services en transport sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> * MRC CRÉO TAP 	2011 (B)	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements déclaration de compétence de la MRC. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 188-189, 281. Voir notes page 33.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Échéancier de réalisation: A= 2010 / B= 2011 / C=2012 / D=2013-2014 / E= 2015-2016

Objectif : Assurer la pérennité du service pour la MRC de Pontiac						
Actions / MRC de Pontiac	Moyens	Résultats attendus	Acteurs * Leader	Échéancier	Indicateurs de suivi	État de situation /Recommandations
36. Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux (action 33).	<ul style="list-style-type: none"> Recours à une firme de relations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des services auprès du grand public; Utilisation maximale des services offerts; Pérennité des services via un financement maximal de la part des usagers. 	Action portée régionalement * CTACP CRÉO RTACRO Corporations de TC	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat avec une firme; Adoption/ réalisation du plan de promotion. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X. 202, 224-225 et 275-276. Voir notes page 34.
37. Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (action 33).	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement pour la phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité des services via un financement adéquat lors de la phase de démarrage; Plan de financement pour la phase de démarrage. 	Action portée régionalement * CTACP CRÉO MRC CLD MTQ	2013-2014 (D)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. IX-X et 224-225. Voir notes page 34.
38. Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers (action 33).	<ul style="list-style-type: none"> Information, sollicitation et accompagnement de partenaires potentiels; Ententes formelles avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement viable; Pérennité du service via un financement en provenance de partenaires financiers. 	* CTACP MRC/CLD MTQ CRÉO Emploi-Québec, CSSS, CSST, SAAQ, Cégep Québec en forme, Centres de formation pour adultes, Caisses Populaires, Entreprises privées, etc.	2013-2014 (D) 2015-2016 (E)	<ul style="list-style-type: none"> Plan de financement; Entente de financement. 	Conformément aux recommandations Gestrans : p. 280 et 259. Voir notes page 34.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

ACTIONS RÉGIONALES (actions 1 à 10)

Action 1 Modification de la composition du Comité consultatif régional en transport

Le Comité consultatif régional en transport de la CRÉO est déjà existant et regroupe plusieurs intervenants en transport collectif et adapté sur le territoire de l'Outaouais. Il est recommandé à l'état de situation de Société Gestrans de joindre des nouveaux représentants à ce comité. À cet effet, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté, le 29 mars 2010, la résolution CA-09-10-245 concernant le processus d'élaboration du plan d'action régional intégré en transport. Par cette résolution, le conseil d'administration nomme les membres qui formeront le comité consultatif. Le comité consultatif est composé des responsables parmi les organismes suivants:

MRC de Pontiac: directrice générale de TransporAction, Sylvie Bertrand;

MRC de Papineau: directeur général de la Corporation des Transports Collectif et Adapté de Papineau inc., Gilles Hébert;

MRC des Collines-de-L'Outaouais: directeur général de la Corporation de Transports collectifs des Collines et de la Société de Transport La Pêche, identifiées sous TACC, William Robertson;

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau: directeur général de la Corporation des Transports collectifs Vallée-de-la-Gatineau, Yves Côté;

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : directrice générale de la Corporation des Transports adaptés Vallée-de-la-Gatineau, Monique Charette;

GUTAC de La Vallée-de-la-Gatineau : directrice générale, Guichet unique des transports adapté et collectif La Vallée-de-la-Gatineau ,Linda Lapointe;

MTQ régional : analyste au transport, Sara Leon;

RAPHO : représentant, Monique Beaudoin ou André Sanche;

Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais : agente de planification, programmation et recherche, Hélène Rollin;

STO : chef stratégies et développement, Carol Hébert;

Commission scolaire-transport, Nathalie A. Charrette, CSCV;

Commission scolaire Western Québec, Manon DuSablon;

CREDDO : directeur général;

MRC de Papineau: directrice générale adjointe, Roxanne Lauzon;

MRC des Collines-de-L'Outaouais: directeur général adjoint, Stéphane Mougeot;

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau: agent de développement, Éric Lebon;

MRC Pontiac : directeur général adjoint, Gabriel Lance;

MESS : Directrice Centre local d'emploi de Campbell's Bay, Evelyne Gauthier;

Représentant, Centre de gestion des déplacements de la ville de Gatineau MOBI-O, coordonnatrice, Véronique Martin;

Représentants CAB : directrice générale, Centre action génération des aînés de La Vallée-de-la-Lièvre, Michelle Désormeaux,

CRÉO, agente de développement, Geneviève Lalande et directeur général.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 2 Présentation de l'état de situation au sein des 4 MRC

Suite à la présentation au mois de janvier 2010 de l'état de situation en transport collectif et adapté par la firme Société Gestrans, la CRÉO a modifié cette présentation pour l'adapter plus spécifiquement à chacun des territoires et présenter cet état de situation au conseil des maires de chacune des MRC, avec le directeur général de chacune des corporations de transport collectif des territoires. Cette action s'insère dans les recommandations de l'étude afin de prévoir l'intégration, en collaboration avec les MRC et les partenaires, de la planification des transports collectifs dans une perspective régionale.

Action 3 Mobilisation et consultation des différents acteurs pour le plan d'action régional intégré en transport dans les territoires des 4 MRC

Au cours de l'automne 2010, la CRÉO et le Comité consultatif régional organiseront des rencontres de mobilisation et de consultation des différents acteurs en développement, afin que les acteurs se mobilisent et s'engagent vers un plan régional intégré et concerté. Cette action s'insère également dans les recommandations de l'étude afin de prévoir l'intégration, en collaboration avec les MRC et les partenaires, de la planification des transports collectifs dans une perspective régionale.

Action 4 Harmonisation et intégration avec le milieu, des services et organismes qui font du transport, financés par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) et du secteur de la santé et des services sociaux

L'ASSSO est un partenaire financier important dans l'organisation du transport en Outaouais. Plusieurs organismes de bénévoles dépendent de subventions versées par l'Agence. À ce jour, il est difficile pour les corporations de transport de réaliser des ententes de partenariat avec certains organismes subventionnés alors que tous et chacun gagnerait à travailler des ententes partenariales pour favoriser et améliorer l'accès aux services, dans une perspective de développement durable. L'Agence, les corporations de transport et les organismes subventionnés, communément appelés les centres d'action bénévole (CAB) auraient avantage à établir des règles de fonctionnement claires et réalistes pour l'intégration complète des services aux citoyens.

Action 5 Coordination et planification des plages horaires pour les traitements des usagers des centres de santé et des services sociaux en lien avec les services de transport collectif

Les organismes et les corporations de transport offrant de l'accompagnement-bénévole dépensent une grande partie de leur budget pour des déplacements individuels pour des rendez-vous médicaux. Il est difficile pour ces organismes de jumeler leurs patients avec les établissements de santé. Des rencontres de concertation et des ententes doivent intervenir pour planifier les rendez-vous et plus particulièrement, les traitements réguliers (ex : dialyse) afin de minimiser les dépenses.

Action 6 Coordination et harmonisation avec les organismes demandeurs en transport

Les organismes et les corporations de transport doivent rencontrer différentes façons de fonctionner dépendamment de l'organisme avec qui des ententes interviennent pour combler leurs demandes en transport. Une harmonisation des programmes et de la tarification s'impose pour faciliter les efforts des corporations. Par le biais de standards ou d'ententes à intervenir, nous atteindrons la maximisation des enveloppes budgétaires disponibles.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 7 Harmonisation régionale et territoriale de la tarification versée aux accompagnateurs-bénévoles et de la tarification perçue des usagers

Pour arriver à un guichet unique par MRC, il est souhaitable que les organismes offrant du transport de personnes trouvent des tarifications uniformes pour les accompagnateurs bénévoles. L'état de situation de Société Gestrans (p. 200) indique à cet effet:

« Il est recommandé d'ajuster les contributions et de trouver une tarification uniforme, au moins par MRC, idéalement pour toute la région, [...] pour faciliter la recherche de chauffeur-bénévoles pour les municipalités plus éloignées et souvent, géographiquement, plus proche d'une MRC avoisinante [...]. »

Également, il serait souhaitable d'en arriver à une harmonisation régionale et territoriale de la tarification perçue des usagers pour notamment, faciliter les ententes à intervenir entre les organismes, à l'intérieur de leur territoire et régionalement.

Action 8 Amélioration de l'offre pour le covoiturage

Selon les résultats des groupes de discussion pour la réalisation de l'état de situation, le covoiturage semble être le principal moyen de transport à valoriser et à améliorer. À cet effet, une entente est intervenue entre la Table jeunesse Outaouais (TJO) et le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO anciennement RTCO) pour l'implantation d'un site web et une stratégie de promotion. Selon l'état de situation, le succès du covoiturage repose notamment sur la promotion du programme pour encourager les personnes à s'inscrire, sur la sensibilisation de la population pour offrir des places et sur la facilité de l'utilisation de ce mode de transport.

Action 9 Harmonisation et intégration tarifaire avec la STO

À l'intérieur du principe d'intégration, de la planification des transports collectifs dans une perspective régionale, il est important de prévoir une intégration tarifaire avec la STO afin de faciliter le transport entre le transport collectif et le réseau de la STO. L'utilisation de la carte multi-accès, par des ententes à intervenir, s'avère être un bon outil d'intégration. Également, afin de s'assurer que la clientèle soit bien desservie, les corporations de transport et la STO devront, par des ententes, prévoir une harmonisation des circuits entre les territoires de MRC et celui de la ville de Gatineau et des municipalités desservies par la STO. Cette stratégie a bien été campée dans le plan stratégique 2005-2015 de la STO (référence à l'intervention stratégique 4.1). L'arrivée éventuelle du Rapibus à la ville de Gatineau devra également être prise en considération.

Action 10 Financement des corporations de transport mandatées par la MRC

Il est essentiel, pour assurer la survie des corporations de transport mandatées par les MRC, que le financement de ces corporations demeure et soit bonifié pour s'ajuster aux réalités rurales. Le budget d'opération de ces corporations repose principalement sur les programmes du MTQ, dans le cadre de la Politique québécoise de transport collectif et du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées et également, d'un financement provenant des MRC (municipalités) et des usagers. À de nombreuses reprises, les corporations de transport, le RTACRO et la CRÉO font des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que ces programmes soient bonifiés. La CRÉO, qui joue un rôle de concertation régionale, est également interpellée par le MTQ dans le cadre de ses programmes et politiques. (exemple : consultation dans le cadre de la révision de la Politique québécoise de transport collectif).

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

ACTIONS MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (actions 11 à 19)

Action 11 Enquête complémentaire sur les besoins en transport

L'enquête téléphonique menée par Société Gestrans pour l'établissement des besoins ne couvrait pas la MRC des Collines-de-l'Outaouais puisque l'enquête Tecsuit fournissait les données nécessaires. Or, le rapport Tecsuit se basait sur les résultats de l'*Enquête origine-destination 2005*. Cette enquête fournit bon nombre de données fort utiles et toujours valides dans une large mesure. L'enquête complémentaire ne vise qu'à valider ou mettre à jour certains de ces résultats.

Aussi, l'enquête complémentaire aura pour objet de colliger des informations que l'on ne retrouve pas dans les rapports Tecsuit et Gestrans. Entre autres choses, l'enquête complémentaire visera à identifier les besoins en transport collectif sur la base du découpage territoriale de l'indice de développement et de vitalité socioéconomique des communautés. L'état de situation de Société Gestrans indique : « *certaines secteurs connaissent, malgré la proximité relative avec la ville de Gatineau, les mêmes problèmes socioéconomiques et sociodémographiques que d'autres villages ruraux qui sont isolés* » (Gestrans, p. 34), sans toutefois aller plus loin ni tirer de conséquence pratique. Les Transports Adaptés et Collectifs des Collines considère que la dévitalisation socioéconomique est un indicateur de besoin en transport collectif et les secteurs dévitalisés feront l'objet d'une attention particulière lors de l'établissement de nouveaux services. On peut lire en conclusion de l'état de situation de Société Gestrans : « *Le contexte socio-économique est différent d'une MRC à l'autre. On est, la plupart du temps, confronté à des situations de pauvreté [...]. La contribution des usagers ne peut être sans cesse accrue compte tenu de cette réalité socio-économique du territoire et de la vocation sociale du transport collectif. L'importance des tarifs réduits en région affecte le ratio d'autofinancement et limite la capacité de développer des services socialement justifiés, mais peu rentables.* » (Gestrans, p. 280).

Les Transports Adaptés et Collectifs des Collines considère que la dévitalisation socio-économique est un indicateur de besoin en transport collectif et les secteurs dévitalisés feront l'objet d'une attention particulière lors de l'établissement de nouveaux services. L'enquête complémentaire pourra analyser un peu plus en profondeur l'incidence de la mobilité sur le développement socio-économique des communautés et, surtout, pourra identifier les zones dévitalisées devant faire l'objet d'une attention particulière lors de l'établissement de nouveaux services de transport.

Cette action sera menée au cours de l'été 2010 par les Transports Adaptés et Collectifs des Collines.

Action 12 Analyse des différents modes d'organisation du transport possibles de la zone périurbaine de l'Outaouais (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes), incluant une analyse coûts-bénéfices de la formule actuelle

L'état de situation de Société Gestrans indique:

« *Dans un tout autre ordre d'idée, nous recommandons à la MRC d'effectuer une analyse coûts-bénéfices sur l'organisation actuelle du transport collectif et adapté pour les municipalités de Chelsea et Cantley. L'analyse devra porter sur les impacts financiers par opposition aux avantages pour les citoyens ainsi que pour la MRC et les municipalités concernées sur le fonctionnement actuel. En fonction du type d'organisation choisi, les sources de revenus et de dépenses peuvent varier. Une analyse comparative mettrait en*

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

lumière l'organisation de transport susceptible de mieux répondre aux besoins des parties prenantes, soient de continuer l'entente avec STO, de créer un CIT pour les deux (2) villes ou plus et une autre option consiste à confier à la Corporation des Transports Collectifs des Collines, l'ensemble du transport collectif et adapté de la MRC.

• Exemples d'éléments à considérer :

- Versement annuel de 30 \$ par automobiliste aux « Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun » (Loi sur les transports, L.R.Q. c.T-12, article 88.2. Ceci représente environ 323 000 \$ par année pour les citoyens des deux (2) municipalités.
- Les deux (2) municipalités paient à la STO un taux horaire fixe (85 \$), ce qui signifie une somme d'environ 96 000 \$ par année.
- Les citoyens de Chelsea ne peuvent pas profiter du service interurbain donné par Lemens (à l'heure de pointe) étant donné que la STO dessert déjà cette municipalité.
- Les municipalités ne profitent pas des subventions gouvernementales (ex. Fonds vert, SOFIL, etc.) de la nouvelle politique québécoise en transport en commun, en vigueur depuis 2006.
- Les clients profitent de la tarification de la STO, ce qui facilite d'autres déplacements à l'intérieur de la ville de Gatineau.

L'objectif de l'analyse devrait porter sur les divers impacts quant à l'adhésion avec la STO et à l'organisation la plus appropriée pour répondre aux différents besoins des citoyens et des municipalités. L'analyse pourrait porter sur trois (3) à quatre (4) possibilités : le statu quo avec la STO et une amélioration continue de ce service, la prise en charge du transport par la Corporation des Transports des Collines ou la création d'un CIT (Conseil intermunicipal de transport) ou d'une Régie intermunicipale de transport. » (Gestrans, p. 222-223).

Le rapport recommande aussi la mise sur pied de nouveaux services de transport (voir ci bas les constats menant à l'action 12), ce qui nous amène à entreprendre une analyse des différents modes d'organisation du transport collectif en traitant la formule actuelle comme une des scénarios possible. Aussi, il semble préférable d'élargir un peu le territoire visé par une telle analyse puisque les circuits doivent être établis sur la base de la réalité des déplacements et de la réalité sociale, économique et démographique des populations concernées. Par exemple, la municipalité de Pontiac (MRC des Collines-de-l'Outaouais) est desservie par TransporAction Pontiac. Autre exemple, le circuit de transport d'appoint sur l'axe de la Route 309 qui est proposé par la Société Gestrans touche à trois territoires de MRC. C'est pourquoi il est question de zone périurbaine de l'Outaouais dont l'essentiel se trouve sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones adjacentes des autres MRC.

Action 13 Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transport en zone périurbaine (MRC des Collines-de-l'Outaouais et certaines zones des MRC adjacentes)

« Les enquêtes ont révélé que seule la mise en commun des services existants ne pourra jamais répondre à tous les besoins de transport, car actuellement, les différents modes de transport comportent un certain nombre de limites propres à leur nature [...]. Une des conclusions que nous pouvons tirer est qu'il sera pertinent d'organiser des services de transport d'appoint pour compléter les services offerts actuellement ou ceux qui seront offerts par la mise en commun des moyens de transport disponibles. [...] Comme décrit dans le chapitre 6.2.1.2 (guichet unique), lorsque les systèmes de transport existants ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés, l'organisme admissible peut avoir recours à un système de transport par taxi, par minibus ou par autobus, afin d'appuyer la mise en commun des ressources existantes. » (Gestrans, p. 198-199).

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 14 Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués

Conformément aux recommandations de Société Gestrans :

« Dans toutes les MRC, il existe plusieurs services publics ou organismes à but non lucratif, offrant à une clientèle bien spécifique des services de transport. Généralement, ces services distincts ne sont pas utilisés à pleine capacité. [...] Ainsi, tous les organismes en transport devraient conclure des ententes avec l'entité mandatée par la MRC pour l'organisation du transport sur leur territoire et s'assurer ainsi d'une meilleure coordination du transport collectif. » (Gestrans, p. 193).

Action 15 Déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière de transport adapté et collectif

L'état de situation indique : « Dans la région de l'Outaouais, trois (3) MRC sur quatre (4) sont mandataires des transports collectifs et adaptés. Seule la MRC Papineau aura déclaré compétence en transport collectif et adapté à partir de janvier 2010. L'expression "mandataire" signifie dans ce contexte, que les MRC ont une entente signée avec le ministère des Transport du Québec, (...) permettant aux MRC de recevoir des subventions pour le transport collectif et adapté. Il ne s'agit cependant pas d'une déclaration de compétence, puisque les municipalités du territoire conservent leur droit de retrait. Le rôle des MRC semble se limiter aux transferts des subventions aux organismes délégués. Cette situation engendre des services inégaux sur le territoire de la MRC et ne favorise pas la création d'un véritable guichet unique. Nous croyons que les MRC auraient avantage à déclarer leur compétence, par voie de règlement, en transport collectif et adapté en milieu rural. » (Gestrans, p. 188)

Action 16 Fusion complète de la STL et de la CTCC

L'état de situation indique : « il est fortement recommandé aux MRC d'établir des ententes entre le transport collectif et le transport adapté, s'il n'en existe pas encore » (Gestrans, p. 194). La Corporation de Transport Collectif des Collines et la Société de Transport La Pêche fonctionnent déjà en étroite collaboration partageant bon nombre de leurs ressources. La suite logique de ce processus est la fusion des deux organismes afin de tirer le plein potentiel de ce partenariat. Pour ce faire, la déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière de transport adapté est nécessaire.

Action 17 Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux en regard à l'action 13

L'état de situation indique que « la promotion et la communication du transport collectif en milieu rural sont primordiales pour assurer sa pérennité » (Gestrans, p. 202). Plus loin, décrivant le rôle de la CRÉO, le rapport recommande « La CRÉO accompagnera les MRC dans leurs démarches de structuration en développant un Plan d'action régional intégré, en finançant des dépenses non récurrentes (promotion, signalisation, etc.) et en travaillant de concertation avec les intervenants impliqués dans la restructuration du transport collectif dans la région de l'Outaouais. » (Gestrans, p. 225.)

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 18 Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature en regard à l'action 13

L'engagement financier de la CRÉO, des MRC et des autres partenaires au début des projets, pour éponger les manques à gagner s'il y a lieu, sera crucial pour le succès des nouveaux services proposés.

Action 19 Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers en regard à l'action 13

En conclusion, l'état de situation indique : « *Le contexte socio-économique est différent d'une MRC à l'autre. On est, la plupart du temps, confronté à des situations de pauvreté [...]. La contribution des usagers ne peut être sans cesse accrue compte tenu de cette réalité socio-économique du territoire et de la vocation sociale du transport collectif. L'importance des tarifs réduits en région affecte le ratio d'autofinancement et limite la capacité de développer des services socialement justifiés, mais peu rentables.* » (Gestrans, p. 280).

Dans la section portant sur les scénarios opérationnels pour le transport collectif régional, le rapport mentionne : « *Les organismes tels qu'Emploi-Québec, le CSSS, la CSST et la SAAQ pourraient référer leurs clientèles vers ce transport régional quand les destinations se situent hors territoire. Ces organismes possèdent déjà des budgets pour le transport de leur clientèle; une partie de cet argent pourrait être reporté sur le lien régional. De plus, il faut considérer les autres partenaires financiers comme les Cégeps, les centres de formation pour adultes, les Caisses Populaires et les entreprises privées qui pourraient être intéressées à contribuer.* » (Gestrans, p. 274). Nous estimons que ces considérations s'appliquent à tous nouveaux services de transport collectif en milieu rural.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

ACTIONS MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (actions 20 à 27)

Action 20 Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et certaines zones des MRC adjacentes)

« Les enquêtes ont révélé que seule la mise en commun des services existants ne pourra jamais répondre à tous les besoins de transport, car actuellement, les différents modes de transport comportent un certain nombre de limites propres à leur nature [...]. Une des conclusions que nous pouvons tirer est qu'il sera pertinent d'organiser des services de transport d'appoint pour compléter les services offerts actuellement ou ceux qui seront offerts par la mise en commun des moyens de transport disponibles. [...] Comme décrit dans le chapitre 6.2.1.2 (guichet unique), lorsque les systèmes de transport existants ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés, l'organisme admissible peut avoir recours à un système de transport par taxi, par minibus ou par autobus, afin d'appuyer la mise en commun des ressources existantes. » (Gestrans, p. 198-199).

Action 21 Projet pilote et mise sur pied d'un transport d'appoint pour la Ville de Maniwaki

L'état de situation indique que : « Pour la ville de Maniwaki qui atteint à une plus petite échelle, la densité d'une ville comme Gatineau (plus de 700 habitants/km²), un système de taxi-bus peut être justifié et servir de pierre angulaire pour introduire une autre image du transport collectif dans la région et doter la population d'un moyen de transport à l'intérieur de la ville ». (Gestrans, p. 182).

Action 22 Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués

Conformément aux recommandations de Société Gestrans :

« Dans toutes les MRC, il existe plusieurs services publics ou organismes à but non lucratif, offrant à une clientèle bien spécifique des services de transport. Généralement, ces services distincts ne sont pas utilisés à pleine capacité. [...] Ainsi, tous les organismes en transport devraient conclure des ententes avec l'entité mandatée par la MRC pour l'organisation du transport sur leur territoire et s'assurer ainsi d'une meilleure coordination du transport collectif. » (Gestrans, p. 193).

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 23 Déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière de transport adapté et collectif

L'état de situation indique : « Dans la région de l'Outaouais, trois (3) MRC sur quatre (4) sont mandataires des transports collectifs et adaptés. Seule la MRC Papineau aura déclaré compétence en transport collectif et adapté à partir de janvier 2010. L'expression "mandataire" signifie dans ce contexte, que les MRC ont une entente signée avec le ministère des Transport du Québec, (...) permettant aux MRC de recevoir des subventions pour le transport collectif et adapté. Il ne s'agit cependant pas d'une déclaration de compétence, puisque les municipalités du territoire conservent leur droit de retrait. Le rôle des MRC semble se limiter aux transferts des subventions aux organismes délégués. Cette situation engendre des services inégaux sur le territoire de la MRC et ne favorise pas la création d'un véritable guichet unique. Nous croyons que les MRC auraient avantage à déclarer leur compétence, par voie de règlement, en transport collectif et adapté en milieu rural. » (Gestrans, p. 188)

Action 24 Fusion complète du transport collectif et adapté

Le rapport indique : « [...] la collaboration entre le collectif et l'adapté est souvent la première entente qui se fait sur le territoire. Ce faisant, l'utilisation maximale des places disponibles des ressources existantes est assurée. Toutefois, elle ne doit pas se faire au détriment des clientèles spécifiques que chacune des ressources doit servir. [...] Il est fortement recommandé aux MRC d'établir des ententes entre le transport collectif et le transport adapté, s'il n'en existe pas encore » (Gestrans, p. 194). Pour ce faire, la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée de-Gatineau en matière de transport collectif et adapté est nécessaire. De plus, considérant que le transport collectif et adapté, à l'intérieur de la MRC de La Vallée de-Gatineau est desservi par deux corporations de transport (adapté et collectif), un accompagnement, par une firme spécialisée, doit être envisagé pour faciliter la fusion des deux entités. Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre d'un partenariat CRÉO/ MRC de La Vallée de-Gatineau. Le guichet unique de transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau a été créé en mars 2012.

Action 25 Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux en regard aux actions 20 et 21

L'état de situation indique que « la promotion et la communication du transport collectif en milieu rural sont primordiales pour assurer sa pérennité » (Gestrans, p. 202). Plus loin, décrivant le rôle de la CRÉO, le rapport recommande « La CRÉO accompagnera les MRC dans leurs démarches de structuration en développant un Plan d'action régional intégré, en finançant des dépenses non récurrentes (promotion, signalisation, etc.) et en travaillant de concertation avec les intervenants impliqués dans la restructuration du transport collectif dans la région de l'Outaouais. » (Gestrans, p. 225.)

Action 26 Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature en regard aux actions 20 et 21

L'engagement financier des partenaires au début des projets, pour éponger les manques à gagner s'il y a lieu, sera crucial pour le succès des nouveaux services proposés.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 27 Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers en regard aux actions 20 et 21

En conclusion, l'état de situation indique : « *Le contexte socio-économique est différent d'une MRC à l'autre. On est, la plupart du temps, confronté à des situations de pauvreté [...]. La contribution des usagers ne peut être sans cesse accrue compte tenu de cette réalité socio-économique du territoire et de la vocation sociale du transport collectif. L'importance des tarifs réduits en région affecte le ratio d'autofinancement et limite la capacité de développer des services socialement justifiés, mais peu rentables.* » (Gestrans, p. 280).

Dans la section portant sur les scénarios opérationnels pour le transport collectif régional, le rapport mentionne : « *Les organismes tels qu'Emploi-Québec, le CSSS, la CSST et la SAAQ pourraient référer leurs clientèles vers ce transport régional quand les destinations se situent hors territoire. Ces organismes possèdent déjà des budgets pour le transport de leur clientèle; une partie de cet argent pourrait être reporté sur le lien régional. De plus, il faut considérer les autres partenaires financiers comme les Cégeps, les centres de formation pour adultes, les Caisses Populaires et les entreprises privées qui pourraient être intéressées à contribuer.* » (Gestrans, p. 274). Nous estimons que ces considérations s'appliquent à tous nouveaux services de transport collectif en milieu rural.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

ACTIONS MRC DE PAPINEAU (actions 28 à 32)

Action 28 Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de Papineau et certaines zones des MRC adjacentes)

« Les enquêtes ont révélé que seule la mise en commun des services existants ne pourra jamais répondre à tous les besoins de transport, car actuellement, les différents modes de transport comportent un certain nombre de limites propres à leur nature [...]. Une des conclusions que nous pouvons tirer est qu'il sera pertinent d'organiser des services de transport d'appoint pour compléter les services offerts actuellement ou ceux qui seront offerts par la mise en commun des moyens de transport disponibles. [...] Comme décrit dans le chapitre 6.2.1.2 (guichet unique), lorsque les systèmes de transport existants ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés, l'organisme admissible peut avoir recours à un système de transport par taxi, par minibus ou par autobus, afin d'appuyer la mise en commun des ressources existantes. » (Gestrans, p. 198-199).

Action 29 Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués

Conformément aux recommandations de Société Gestrans :

« Dans toutes les MRC, il existe plusieurs services publics ou organismes à but non lucratif, offrant à une clientèle bien spécifique des services de transport. Généralement, ces services distincts ne sont pas utilisés à pleine capacité. [...] Ainsi, tous les organismes en transport devraient conclure des ententes avec l'entité mandatée par la MRC pour l'organisation du transport sur leur territoire et s'assurer ainsi d'une meilleure coordination du transport collectif. » (Gestrans, p. 193).

Action 30 Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux en regard à l'action 28

L'état de situation indique que « la promotion et la communication du transport collectif en milieu rural sont primordiales pour assurer sa pérennité » (Gestrans, p. 202). Plus loin, décrivant le rôle de la CRÉO, le rapport recommande « La CRÉO accompagnera les MRC dans leurs démarches de structuration en développant un Plan d'action régional intégré, en finançant des dépenses non récurrentes (promotion, signalisation, etc.) et en travaillant de concertation avec les intervenants impliqués dans la restructuration du transport collectif dans la région de l'Outaouais. » (Gestrans, p. 225.)

Action 31 Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature en regard à l'action 28

L'engagement financier des partenaires au début des projets, pour éponger les manques à gagner s'il y a lieu, sera crucial pour le succès des nouveaux services proposés.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 32 Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers en regard à l'action 28

En conclusion, l'état de situation indique : « *Le contexte socio-économique est différent d'une MRC à l'autre. On est, la plupart du temps, confronté à des situations de pauvreté [...]. La contribution des usagers ne peut être sans cesse accrue compte tenu de cette réalité socio-économique du territoire et de la vocation sociale du transport collectif. L'importance des tarifs réduits en région affecte le ratio d'autofinancement et limite la capacité de développer des services socialement justifiés, mais peu rentables.* » (Gestrans, p. 280).

Dans la section portant sur les scénarios opérationnels pour le transport collectif régional, le rapport mentionne : « *Les organismes tels qu'Emploi-Québec, le CSSS, la CSST et la SAAQ pourraient référer leurs clientèles vers ce transport régional quand les destinations se situent hors territoire. Ces organismes possèdent déjà des budgets pour le transport de leur clientèle; une partie de cet argent pourrait être reporté sur le lien régional. De plus, il faut considérer les autres partenaires financiers comme les Cégeps, les centres de formation pour adultes, les Caisses Populaires et les entreprises privées qui pourraient être intéressées à contribuer.* » (Gestrans, p. 274). Nous estimons que ces considérations s'appliquent à tous nouveaux services de transport collectif en milieu rural.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

ACTIONS MRC DE PONTIAC (actions 33 à 38)

Action 33 Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de Pontiac et certaines zones des MRC adjacentes)

« Les enquêtes ont révélé que seule la mise en commun des services existants ne pourra jamais répondre à tous les besoins de transport, car actuellement, les différents modes de transport comportent un certain nombre de limites propres à leur nature [...]. Une des conclusions que nous pouvons tirer est qu'il sera pertinent d'organiser des services de transport d'appoint pour compléter les services offerts actuellement ou ceux qui seront offerts par la mise en commun des moyens de transport disponibles. [...] Comme décrit dans le chapitre 6.2.1.2 (guichet unique), lorsque les systèmes de transport existants ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés, l'organisme admissible peut avoir recours à un système de transport par taxi, par minibus ou par autobus, afin d'appuyer la mise en commun des ressources existantes. » (Gestrans, p. 198-199).

Action 34 Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués

Conformément aux recommandations de Société Gestrans :

« Dans toutes les MRC, il existe plusieurs services publics ou organismes à but non lucratif, offrant à une clientèle bien spécifique des services de transport. Généralement, ces services distincts ne sont pas utilisés à pleine capacité. [...] Ainsi, tous les organismes en transport devraient conclure des ententes avec l'entité mandatée par la MRC pour l'organisation du transport sur leur territoire et s'assurer ainsi d'une meilleure coordination du transport collectif. » (Gestrans, p. 193).

Action 35 Déclaration de compétence de la MRC de Pontiac en matière de transport adapté et collectif

L'état de situation indique : « Dans la région de l'Outaouais, trois (3) MRC sur quatre (4) sont mandataires des transports collectifs et adaptés. Seule la MRC Papineau aura déclaré compétence en transport collectif et adapté à partir de janvier 2010. L'expression "mandataire" signifie dans ce contexte, que les MRC ont une entente signée avec le ministère des Transport du Québec, (...) permettant aux MRC de recevoir des subventions pour le transport collectif et adapté. Il ne s'agit cependant pas d'une déclaration de compétence, puisque les municipalités du territoire conservent leur droit de retrait. Le rôle des MRC semble se limiter aux transferts des subventions aux organismes délégués. Cette situation engendre des services inégaux sur le territoire de la MRC et ne favorise pas la création d'un véritable guichet unique. Nous croyons que les MRC auraient avantage à déclarer leur compétence, par voie de règlement, en transport collectif et adapté en milieu rural. » (Gestrans, p. 188)

PLAN D'ACTION RÉGIONAL INTÉGRÉ EN TRANSPORT COLLECTIF

Action 36 Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux en regard à l'action 33

L'état de situation indique que « *la promotion et la communication du transport collectif en milieu rural sont primordiales pour assurer sa pérennité* » (Gestrans, p. 202). Plus loin, décrivant le rôle de la CRÉO, le rapport recommande « *La CRÉO accompagnera les MRC dans leurs démarches de structuration en développant un Plan d'action régional intégré, en finançant des dépenses non récurrentes (promotion, signalisation, etc.) et en travaillant de concertation avec les intervenants impliqués dans la restructuration du transport collectif dans la région de l'Outaouais.* » (Gestrans, p. 225.)

Action 37 Financer, de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature en regard à l'action 33

L'engagement financier des partenaires au début des projets, pour éponger les manques à gagner s'il y a lieu, sera crucial pour le succès des nouveaux services proposés.

Action 38 Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers en regard à l'action 33

En conclusion, l'état de situation indique : « *Le contexte socio-économique est différent d'une MRC à l'autre. On est, la plupart du temps, confronté à des situations de pauvreté [...]. La contribution des usagers ne peut être sans cesse accrue compte tenu de cette réalité socio-économique du territoire et de la vocation sociale du transport collectif. L'importance des tarifs réduits en région affecte le ratio d'autofinancement et limite la capacité de développer des services socialement justifiés, mais peu rentables.* » (Gestrans, p. 280).

Dans la section portant sur les scénarios opérationnels pour le transport collectif régional, le rapport mentionne : « *Les organismes tels qu'Emploi-Québec, le CSSS, la CSST et la SAAQ pourraient référer leurs clientèles vers ce transport régional quand les destinations se situent hors territoire. Ces organismes possèdent déjà des budgets pour le transport de leur clientèle; une partie de cet argent pourrait être reporté sur le lien régional. De plus, il faut considérer les autres partenaires financiers comme les Cégeps, les centres de formation pour adultes, les Caisses Populaires et les entreprises privées qui pourraient être intéressées à contribuer.* » (Gestrans, p. 274). Nous estimons que ces considérations s'appliquent à tous nouveaux services de transport collectif en milieu rural.